



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

COM : Wallis et Futuna

Question écrite n° 95284

Texte de la question

M. Philippe Folliot interroge Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer, sur l'évolution du projet d'installation d'une antenne du service militaire adapté (SMA) sur la collectivité de Wallis-et-Futuna. Actuellement présent sur le territoire de Nouvelle-Calédonie avec deux unités sur les communes de Koné et Koumac, le SMA est un dispositif essentiel qui permet de donner une formation professionnelle à des jeunes en échec scolaire. Alors que le Président de la République a annoncé le 19 février 2009 le doublement du nombre des volontaires du SMA en trois ans, soit 6 000 volontaires à l'horizon 2012-2013, Wallis-et-Futuna devait bénéficier logiquement de cet effort, que nous soutenons vigoureusement, et disposer d'une unité nouvelle sur l'île de Futuna. Ce projet correspond particulièrement bien aux attentes des Wallisiens et Futuniens et permettra de répondre en partie aux enjeux d'un exode de plus en plus massif des jeunes de Wallis-et-Futuna vers la Nouvelle-Calédonie ou la métropole. Il lui demande, par conséquent, de lui préciser les conditions de réalisation de cet important projet ainsi que la date de livraison de cette nouvelle unité du service militaire adapté.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge la ministre chargée de l'outre-mer sur l'évolution du projet d'installation d'une antenne de service militaire adapté sur la collectivité de Wallis-et-Futuna. La faisabilité de l'implantation d'un tel détachement à Futuna a été étudiée dès 2007, et la création de cette antenne a été annoncée à l'occasion des états généraux du service militaire adapté le 1er décembre 2008. Début 2009, un projet précis était présenté pour un budget de 7 M, visant, à l'horizon 2012, la formation de cinquante-cinq volontaires dans trois filières : métiers de la mer, de la sécurité et du bâtiment. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010, 900 000 EUR en AE et 400 000 EUR en CP ont été votés et destinés aux premiers aménagements du site : création d'une piste d'accès, déboisement, aménagement et bétonnage de la plate-forme devant accueillir les infrastructures, mise en place d'une clôture, etc. Le passage du cyclone Tomas en mars 2010 a néanmoins ralenti les réalisations prévues. Les moyens budgétaires du SMA, en forte augmentation pour permettre la montée en puissance de nombre de places offertes (de 3 000 à 6 000 à horizon 2014), ont été prioritairement engagés sur l'aménagement des sites existants. Dans ce contexte, il a été décidé de différer le projet intéressant Wallis-et-Futuna, sans pour autant l'abandonner. Pour autant le service militaire adapté a d'ores et déjà pu être opérationnellement utilisé au bénéfice des Futuniens, puisqu'un détachement de Nouvelle-Calédonie est intervenu rapidement et pendant plusieurs semaines sur l'île après le passage du cyclone Tomas en mars 2010.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95284

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer
Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 février 2011

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13286

Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 2054